

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continué, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, 4, rue place de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 26, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, * 12, 8 42, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 16 JANVIER 1873

BOURSE DE PARIS	
DU 15 JANVIER	
3 0/0	54 10
4 1/2	79 ..
Emprunt 1871	86 40
Emprunt 1872	88 45
DU 16 JANVIER	
3 0/0	54 40
4 1/2	78 50
Emprunt 1871	86 90
Emprunt 1872	88 95

« or, les ministres des finances se succèdent, moi seul je suis resté. Le mini-
» tre, si compétent qu'il soit, ne pour-
» pas vous exposer la situation comme
» je le ferai. La commission de l'armée
» croyait que c'était l'organisation prus-
» sienne qui nous avait battus, je lui ai
» prouvé que c'était seulement le gou-
» vernement prussien qui avait battu le
» gouvernement français. La commis-
» sion, après avoir disuté avec moi, a
» modifié ses idées; aujourd'hui, elle
» est d'accord avec moi. »

L'art. 2 accorde au président la faculté de demander pour les lois une nouvelle délibération ou un délai déterminé entre les délibérations réglementaires, et décide que les interpellations ne peuvent être adressées qu'aux ministres et non au Président.

L'art. 3 déclare qu'après la séparation de l'Assemblée nationale, le pouvoir législatif sera exercé par 2 chambres. Enfin que la commission des Trente est chargée de proposer une loi électorale, et la loi sur la nomination et les attributions d'une seconde chambre.

Nous ne devons pas oublier que deux membres de la sous-commission ont proposé d'insérer dans le projet de loi une disposition qui règle la transmission des pouvoirs présidentiels. A cet avant-projet de la sous-commission, M. Thiers a déclaré qu'il préférerait le projet de M. Tallon. Les deux projets se suivent d'assez près, et cependant avec des différences notables. Le projet de M. Tallon s'occupe d'abord de l'institution d'une seconde Chambre qui devrait avoir lieu un mois avant la séparation de l'Assemblée nationale. Il accorde au président un veto suspensif. Il ne distingue pas la discussion des lois des interpellations. D'une façon générale, ce projet nous paraît moins précis et moins détaillé que celui de la sous-commission.

M. Thiers a longuement examiné et comparé les deux projets; tout en disant qu'il préfère de beaucoup le projet de M. Tallon, il a laissé voir, malgré les éloges qu'il leur a donnés à tous deux, au fond combien étaient, l'un et l'autre, peu de son goût. Il a de nouveau insisté sur les inconvénients, le peu de raisons des dispositions qui régissent les rapports du Président avec l'Assemblée; l'important, c'est de faire une seconde Chambre. C'est son refrain. « Les Américains, a-t-il dit, seraient bien étonnés de cette préoccupation d'interdire la tribune au Président. »

Nous ne pouvons suivre dans tous leurs développements les appréciations de M. Thiers. Le *Journal de Roubaix* en a d'ailleurs donné, dès hier, une analyse très-exacte. Nous nous bornons à relever les traits suivants qui nous montrent l'étonnante préoccupation du *Moi*. Il faut à la Chambre, « un leader ». « On m'accuse de vouloir trop travailler et de me mêler de trop de choses; je m'honore de ce reproche, » car dans la situation où nous sommes « il faut quelqu'un qui veille sans relâche, quelqu'un... qui arrache les mauvaises herbes à mesure qu'elles

» or, les ministres des finances se succèdent, moi seul je suis resté. Le mini-
» tre, si compétent qu'il soit, ne pour-
» pas vous exposer la situation comme
» je le ferai. La commission de l'armée
» croyait que c'était l'organisation prus-
» sienne qui nous avait battus, je lui ai
» prouvé que c'était seulement le gou-
» vernement prussien qui avait battu le
» gouvernement français. La commis-
» sion, après avoir disuté avec moi, a
» modifié ses idées; aujourd'hui, elle
» est d'accord avec moi. »

Nous pourrions multiplier ces traits que le mot de Médée résume : « Moi seul et c'est assez. »

Nous avons là l'expression la plus forte, la plus naïve du pouvoir personnel.

Les conséquences ne se feront pas attendre. M. Thiers a formellement déclaré que la disposition qui propose de lui interdire de prendre part aux interpellations était inacceptable pour lui. Si la commission cède, toute son œuvre croule, la majorité est vaincue et l'Assemblée finie, si elle résiste!

EDMOND DURVILLIER.

Funérailles de Napoléon III

Chislehurst, 15 janvier.

Dans le cortège funèbre de Napoléon III, on remarquait 50 ouvriers français portant une couronne d'immortelles avec cette inscription : « Souvenir de Paris à Napoléon III. »

Le clergé catholique précédait le char funèbre traîné par huit chevaux noirs. L'impératrice n'assistait pas aux obsèques. La nuit dernière elle était restée en prières dans la chambre mortuaire jusqu'à 4 heures du matin.

Le prince impérial marchait seul derrière le cercueil, pâle et recueilli. Après lui, venaient les princes Jérôme, Napoléon, Lucien, Charles, Joachim Murat et Achille Murat, M. Rouher, une députation d'anciens sénateurs et d'anciens députés au corps législatif, puis des députations anglaises et étrangères.

Le cortège se composait d'environ cinq cents personnes nu-tête.

Le vicomte Sidney représentait la Reine, et lord Duffield représentait le prince de Galles.

Tous les spectateurs étaient calmes et chapeau bas.

Le prince impérial était de retour à Camden-House, à 11 heures 45 minutes. La cérémonie avait commencé à onze heures.

Londres, 15 janvier, 5 h. 5 m. soir.

CHISLEHURST.

Immense affluence de tous les pays. Un grand nombre de Français et une députation d'ouvriers Parisiens suivent le cercueil.

A l'issue du service, des hurras sont

nombre des personnes qui ont visité hier le corps de l'Empereur à Chislehurst.

L'attitude de la population anglaise est recueillie et sympathique.

Il y a eu aussi des hurras pour le prince Napoléon.

Chislehurst, midi.

Le cortège a quitté Camden-House à 11 heures précises, au milieu d'un grand concours de populations.

Le char, attelé de huit chevaux richement caparçonnés, était tendu de draperies à franges d'argent semées d'abeilles d'or, avec les armes impériales aux quatre coins. Il était précédé d'une députation d'ouvriers venus de Paris et portant des drapeaux tricolores.

La plupart des assistants portaient à la boutonnière des bouquets d'immortelles.

Trois files de voitures faisaient la haie de chaque côté de la route conduisant à l'église.

Il n'y avait pas de cordons au poêle. Seul, le prince impérial conduisait le deuil à pied derrière le char mortuaire.

De nombreux policemen maintenaient l'ordre et la régularité du cortège. Tous les invités en habit noir, et suivant leur rang, marchaient derrière le char.

Dans l'église se trouvaient les dames, toutes en grand deuil, robes traînantes, voilées, et arrangées sur les bas-côtés. Un catafalque dressé dans le chœur attendait le cercueil, qui a été déposé sur une estrade, tentures semées d'abeilles.

Un très-petit nombre d'amis a pu prendre place dans l'église.

Le prince de Galles n'assistait pas à la cérémonie.

L'impératrice est restée dans ses appartements.

Il est à peu près certain qu'aucun discours ne sera prononcé.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Bien Public* dit que nous avons aujourd'hui un gouvernement « qui agit et parle en s'inspirant de bon sens :

« Nous sommes heureux, ajoute-t-il, de constater que l'Assemblée, (chez les assemblées françaises, cela n'est pas commun) est entrée dans la même voie. Le seul fait, pour cette question si délicate de Rome, d'avoir décidé qu'une délégation irait d'abord trouver le Président, est un des actes les plus sages. Que de choses utiles se disent à huis-clos, qu'il faut taire à la tribune! Que de raisons inutiles à crier sur les toits, de motifs de prudence dont on ne doit pas la divulgation au monde entier! La délégation a rempli son mandat avec une parfaite convenance. L'incident est clos ou il va l'être.

La *Liberté* ne voit qu'un point sérieusement en discussion, l'intervention de M. Thiers dans les débats de l'Assemblée.

« Nous espérons, dit-elle, que la commission des Trente saura, par sa fermeté, maintenir la question dans les justes limites, et elle a été circonscrite par elle-même. »

ajoute-t-il, ce serait aller à des illusions imprévoyantes que de dire cette œuvre terminée et l'accord fait.

Le *Journal de Paris* croit que l'accord est près de se faire si la commission fait quelques concessions :

« Si donc nous obtenions raison, dit-il, sur les points essentiels, nous ne devrions pas craindre de faire, de notre côté, quelques concessions. Si, par exemple, M. Thiers insistait pour conserver le droit d'intervenir dans les interpellations relatives à la politique étrangère, en laissant à ses ministres le soin de discuter les interpellations sur la politique intérieure, ce serait une transaction qui mériterait, nous ne disons pas d'être acceptée sans réflexion, mais d'être examinée avec attention et bienveillance. »

La *Gazette de France* veut, au contraire que le Président de la République « n'ait aucun moyen de le dérober au jugement des représentants du pays. » Elle ne pense, pas du reste, que « M. Thiers s'expose à un débat » public sur sa cette question; elle est trop claire pour qu'il ait le droit d'espérer que son habileté triompherait « de la Chambre sur ce point. »

La *Patrie* et le *Courrier de France* expriment la même opinion.

L'*Union* prend acte de la reconnaissance par M. Thiers du pouvoir constituant de l'Assemblée.

« Nous croyons savoir, dit-elle, que la commission attache à cette déclaration la plus grande importance. Elle implique à nos yeux de grands devoirs. »

L'*Univers* démontre que la glorification de Napoléon III par les Italiens est l'outrage le plus sanglant qui puisse être fait à sa mémoire et que cette manière d'honorer le défunt « est encore une manière de nous insulter. »

La *République Française* fait remarquer qu'il a suffi d'une note du *Bien Public* pour faire taire les feuilles bonapartistes et faire disparaître Napoléon IV.

Pour le *Monde*, l'empereur mort, il n'y a plus d'Empire et les bonapartistes qui crient : « Vive Napoléon IV » empiètent sur un terrain qui n'est pas le leur et se mettent en contradiction ouverte avec leur principe : Voilà la conclusion de l'organe catholique.

« Par la mort de l'Empereur, il n'y a plus en France qu'un seul représentant du principe monarchique : c'est le comte de Chambord. Cette royauté contrefaite qui lui faisait ombre, et par son allure retentissante attirait les regards du peuple, disparaît. La lutte est donc désormais engagée entre les monarchistes et les radicaux et les partisans du juste milieu disparaîtront à leur tour, comme le centre gauche, qui est à la chambre leur expression. La providence simplifie les questions, afin d'en rendre la solution plus facile. »

L'*Événement* constate qu'il y a positivement quelque chose de nouveau sous le soleil.

Il y a depuis six jours, une masse d'électeurs campagnards rendus libres et flottants

La commission des Trente avait fait distribuer à tous ses membres l'avant-projet élaboré par la première sous-commission et soumis par celle-ci à M. Thiers dans sa dernière entrevue avec lui. Cet avant-projet va servir de base aux discussions de la commission des Trente et de thème aux observations du Gouvernement. Il s'occupe avant tout de régler les rapports des pouvoirs existants. D'après tout, M. le Président, communique avec l'Assemblée par message : il